

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 27 juin 2024

Membres présents : M. Paul BRÉANT – Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE – Mme Ophélie FRANCAERT – M. Hakim HADJ-AÏSSA – M. Patrick JACOB – Mme Victoire LASBORDES – Mme Marion LEVRAUD – Mme Camille MARION – M. Franck MONNIER (Doyen) – Mme Wafa NABIL – M. Michael MALLIÉ (étudiant suppléant de M. Aymeric VÉZINAT) – Mme Jade RODRIGUES (étudiante) – M. Noa VIQUESNEL (étudiant suppléant de M. Antoine THOMAS)

Membres avec procuration :

M. Jean-François BEYNEL (membre extérieur) donne procuration à M. Franck MONNIER
Mme Mélissa CHAREF-TANI (étudiante) donne procuration à Mme Jade RODRIGUES
Mme Lise CORNILLEAU donne procuration à M. Franck MONNIER
M. Patrick HASSENTEUFEL donne procuration à Mme Mélanie CLEMENT-FONTAINE
M. Raphaël MAYET (membre extérieur) donne procuration à M. Pascal FOURNIER
Mme Sophie PETITRENAUD donne procuration à Mme Victoire LASBORDES DE VIRVILLE
M. Olivier PLUEN donne procuration à M. Patrick JACOB

Membres excusés : Mme Muriel CHAGNY – M. Christophe HUE (membre extérieur) – Mme Nathalie MASSIAS (membre extérieur) – M. Foucauld-Marie PAIN (étudiant)

Membres invités : Mme Carole MARINHEIRO – Mme Véronique MOREAU – M. Jean-Luc PENOT – Mme Julie TRAULLÉ – Mme Sarah VENEAU

Membres invités excusés : Mme Pascale BERTONI – Mme Claire BOUGLÉ – Mme Sandrine CLAVEL – M. Jacques de MAILLARD – Mme Bénédicte LAUMOND – M. Raphaël MATTA-DUVIGNAU – Mme Alexandra SERINET – M. Laurent WILLEMEZ – Mme Nathalie WOLFF

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 10h10.

Avant de dérouler l'ordre du jour, Monsieur le Doyen précise qu'il s'agit du dernier Conseil de Faculté de l'année universitaire et fait un point sur les différentes procurations.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 16 mai 2024

Monsieur Aymeric VÉZINAT (étudiant), représenté par son suppléant à la séance plénière de ce jour, a transmis ce matin par courriel la demande de modifications suivantes :

- Préciser que le CROUS est le CROUS de Versailles
- Remplacer « Ce qui représente une enveloppe de 5 000 € de budget participatif » par « Ensuite, par cette somme, une enveloppe de 50 000€ est constituée du fonds de l'UVSQ pour former un budget participatif (BP) ».

Vote en tenant compte des modifications demandées ci-dessus : à l'unanimité

VOLET PÉDAGOGIQUE

2- Information sur le PPEI

Monsieur le Doyen rappelle que le PPEI (Projet Personnel d'Etudes et d'Insertion) est une UE validée au titre de la L3 qui impose le plus souvent aux étudiants de faire un stage dans une entreprise, une administration ou une association, et de rédiger un rapport de stage concis tout en traitant une question de droit dans le spectre du stage réalisé. Le PPEI peut également faire l'objet d'un petit mémoire de recherche, une sorte d'initiation à la recherche, sur un thème encadré par un enseignant. Il s'avère que les étudiants choisissent le PPEI recherche par défaut lorsqu'ils n'arrivent pas à trouver un stage dans les délais impartis, le mémoire de recherche ne passionnant généralement pas les étudiants. Outre cette difficulté, la correction des PPEI est extrêmement chronophage pour notre communauté. Au vu de tous ces éléments, il est envisagé une évolution du PPEI déclinée par Mesdames Julie TRAULLÉ, vice-doyen aux enseignements et à la formation et Mélanie CLÉMENT-FONTAINE, vice-doyen recherche.

Madame Julie TRAULLÉ explique que le PPEI insatisfaisant en l'état actuel pourrait effectivement être modifié avec l'introduction d'une troisième modalité à partir de la prochaine rentrée universitaire. Une réunion d'information sera organisée à la rentrée afin de décliner les trois options du PPEI : le stage (plutôt envisagé en fin de L2), la capsule-vidéo ou le PPEI recherche. Le choix de l'une d'entre-elles devra obligatoirement être effectué aux alentours des vacances de La Toussaint. Par ailleurs, une réflexion est en cours sur la façon d'évaluer ces PPEI avec la possibilité de passer progressivement sur un système de validation d'acquis en vue d'une orientation professionnelle. Le stage serait maintenu mais sans validation de rapport de stage, l'idée étant que les étudiants se familiarisent avec le milieu professionnel. Le PPEI recherche sera conservé et devra être validé par l'enseignant qui aura accepté d'encadrer le mémoire et par conséquent d'assurer la correction et la notation, cette dernière sera ensuite abandonnée au profit d'une validation d'acquis. Cette modification n'interviendra qu'après validation des MC2C 2024-2025 et donc applicable qu'à partir de l'année universitaire 2025-2026.

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE, vice-doyen recherche, explique que la troisième option a pour objectif de familiariser les étudiants à la recherche mais de manière un peu différente du mémoire puisqu'il s'agit de réaliser une vidéo synthétique de 2 à 3 minutes sur des problèmes de droit. Cette modalité sera complétée par un accompagnement des étudiants (séminaires de méthodologie, travail préparatoire, discussion sur les résultats obtenus). Le résultat final noté dans un premier temps (pour l'heure, nous sommes tenus à l'exigence de note) fera ensuite l'objet d'une validation ou d'une non-validation. La réunion organisée à la rentrée permettra de présenter les nouvelles modalités et les documents modifiés.

Madame Julie TRAULLÉ précise que cette proposition d'évolution actée et portée par le département de droit privé a été soumise aux autres départements (droit public, histoire du droit et science politique). Pour l'heure, il s'agit d'une réflexion.

Monsieur le Doyen ajoute que le mode de fonctionnement collégial de notre Faculté impose une représentation des différents départements disciplinaires qui composent notre communauté enseignante. Cette réflexion intéresse en réalité l'ensemble de nos formations. Récemment, nous avons rédigé les auto-évaluations en vue du rapport que publiera l'HCERES et contrairement à la démarche professionnalisante, l'initiation et l'apprentissage par la recherche qui sont inclus dans nos MC2C, la maîtrise des outils numériques est manquante d'où l'intérêt d'ouvrir un PPEI sur ce thème pour la prochaine campagne d'auto-évaluation afin de répondre à l'une des exigences de l'HCERES même si certaines préconisations nous laissent dubitatifs.

Monsieur Patrick JACOB estime que l'allègement des modalités du PPEI est une bonne chose aussi bien pour les enseignants que pour les personnels administratifs. S'agissant des étudiants en mobilité qui avaient jusqu'à présent la possibilité de rédiger un rapport traitant d'une question juridique en lien avec leur expérience de mobilité, il émet le souhait de son maintien même si le rapport de stage est amené à disparaître. Il s'interroge également sur le nombre de places relatif aux capsules-vidéos mis à disposition des étudiants.

Monsieur le Doyen informe que les places seront réservées prioritairement aux L3 voire peut-être aux L2, les L1 ne seront concernés par ce processus qu'à la rentrée 2025-2026 puisqu'ils n'auront plus à fournir de rapport de stage, le seul fait de faire un stage validera le PPEI. Quant aux étudiants Erasmus qui ont une appétence pour les études orientées vers le droit international, il est tout à fait possible d'introduire des modalités spécifiques (réflexion sur les systèmes juridiques rencontrés lors de leur échange), ce d'autant que cela ne concerne pas beaucoup d'étudiants.

3- Information sur les formations courtes

Monsieur le Doyen évoque les ressources générées par la formation continue qui sont précieuses pour notre composante, même si les recettes sont malheureusement appelées à baisser. Il se trouve que nous avons un moyen de répondre aux besoins des professionnels et un moyen parallèle de développer de proche en proche nos ressources propres et ce moyen assez souple c'est la formation courte qui répond à des exigences formelles un peu plus légères que les diplômes universitaires et les certificats d'université. Durant l'année universitaire 2023-2024, nous nous sommes engagés dans la démarche d'ouverture de formations courtes suivantes :

- « Formation solvabilité – UMG VYV » avec l'Union Mutualiste du Groupe VYV ;
- « Les enjeux de la Gouvernance Mutualiste – Formation des délégués à l'Assemblée Générale de la MNT » avec la Mutuelle Nationale Territoriale ;
- « Améliorer la protection de la santé par le contentieux » avec le Barreau de N'Djamena au Tchad.

Chaque formation génère des recettes (entre 1 000 et 3 000 €) qui engendrent des ressources propres qui permettent d'entretenir notre site beaucoup mieux que si nous avions les seules subventions de l'université et de penser à des futurs projets de développement. Le financement par les ressources propres est une voie que nous devons à tout prix développer.

Monsieur Jean-Luc PENOT précise que les formations courtes sont des UE issues de DU déjà rentabilisés.

4- Vote sur la convention de coopération relative à l'organisation d'un cursus diplômant du master 2 mention Droit public parcours Gouvernance mutualiste et de l'économie sociale avec l'Université des Lagunes et l'Alliance des Mutuelles Sociales de la Côte d'Ivoire (AMS-CI)

Monsieur le Doyen annonce avoir récemment rencontré, avec Monsieur Jean-Luc PENOT, nos partenaires de Côte d'Ivoire autour de la formation des directeurs de mutuelle qui ont besoin de se former et d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour développer leurs mutuelles et développer la protection de leurs mutuelles auprès de leurs adhérents (modèle juridique, gestion, cours d'économie). Ce public composé de professionnels déjà formés et titulaires de plusieurs masters est particulièrement motivé. L'enjeu de cette convention de délocalisation tripartite portée par l'UVSQ et l'université Paris-Saclay est de nous permettre de dispenser des cours à distance, depuis la France, dans les locaux mis à disposition gratuitement par l'Université privée des Lagunes en partenariat avec l'Alliance des Mutuelles Sociales de la Côte d'Ivoire qui est une institution faitière qui regroupe un certain nombre de mutuelles, principalement professionnelles. Cette convention nous permettra de diplômer des directeurs de mutuelles ivoiriens et de générer des ressources propres pour notre Faculté.

Monsieur Jean-Luc PENOT indique que ce partenariat consiste à accompagner la montée en compétences de dirigeants ivoiriens. L'idée est de développer des partenariats en Afrique de l'Ouest et de donner une dimension internationale à ce projet.

Vote : à l'unanimité

VOLET FINANCIER

5- Information sur l'exécution budgétaire 2023

Monsieur le Doyen remercie Madame Véronique MOREAU pour son travail quotidien, lequel facilite la gestion de la Faculté. Il déroule l'exécution budgétaire 2023 et présente le budget 2024 :

- Budget des heures complémentaires

Les sommes allouées aux heures complémentaires seront discutées en dialogue de gestion avec la présidence à l'automne prochain. Le parti est de jouer le plus collectif possible avec l'université c'est-à-dire de lisser nos demandes d'heures complémentaires à partir de l'exécuté des années précédentes, l'enjeu étant de ne pas demander plus d'argent que nécessaire afin que l'université ne récupère pas d'argent pour le fonds de roulement. Pour 2024, l'exécution est très basse comparativement aux autres années ce qui est parfaitement normal puisque c'est l'année en cours. Il rappelle aux directeurs de master l'importance pour leurs intervenants de s'inscrire dans l'application OSE même s'ils interviennent à titre gracieux. Pour la maîtrise de l'enveloppe budgétaire, il est important de rémunérer les intervenants sur le budget de l'année N et non sur l'année N+1 ou N+2, etc.

S'agissant des vacances exceptionnelles, la chaîne d'inscription des étudiants est désormais délocalisée aux services centraux mais nous avons décidé de continuer à

financer des vacances exceptionnelles sur nos ressources propres afin que les étudiants puissent solliciter l'aide d'un vacataire sur site en cas de difficultés d'inscription en ligne, tout particulièrement pour les étudiants de première année.

Par ailleurs, Monsieur le Doyen informe qu'en raison du départ de surveillants vacataires, la Faculté recherche de nouveaux surveillants.

La dotation des vacances exceptionnelles est 20 000 € avec une dépense de 100 %.

- Budget de fonctionnement et d'investissement de la Faculté

Fonctionnement : nette différence entre la demande (33 000 €) et la dotation (21 000 €). Dans cette enveloppe, les contrats d'entretien pour les sanitaires (Sanitact), les fontaines à eau, le carburant pour le véhicule de la Faculté, les frais de repas liés au développement de relations publiques, etc. L'augmentation de ces dépenses n'est pas compensée par l'augmentation de la dotation ce qui fait que la composante doit toujours être vigilante au regard de cette sous dotation.

Investissement : ambitieux concernant l'adaptation des locaux avec une demande beaucoup plus élevée par rapport à la dotation. Notre volonté est de développer la sécurité et la qualité des études au sein de notre composante. Notre demande est de 112 000 €, nous n'aurons que 31 000 €. Tous les ans, nous adaptons le bâtiment, cette année nous avons voulu améliorer les conditions de travail de la scolarité et de suivi des étudiants en aménageant une salle pour le pôle licence à proximité du pôle master. Les trois bureaux de licence ainsi libérés contribueront à l'aménagement d'une grande salle permettant d'accueillir des cours à grands effectifs, des séminaires organisés par les laboratoires, des soutenances de thèse, etc.). Des travaux seront entrepris cet été avec une potentielle livraison à la Toussaint.

La Faculté est l'un des bâtiments les mieux entretenus de l'université grâce aux ressources propres. Nos besoins de travaux sont extrêmement importants, le bâtiment est extrêmement énergivore (froid l'hiver, très chaud l'été) et le marché pour le chauffage est perpétuellement défaillant : remplacement des fenêtres, travaux au niveau de la verrière du hall en raison de la déperdition de chaleur, adaptations à prévoir pour les étudiants à mobilité réduite.

Monsieur Noa VIQUESNEL (étudiant) interroge sur les points d'amélioration à venir pour les étudiants à mobilité réduite. Monsieur Paul BRÉANT évoque des travaux prévus en été 2025 au niveau du point d'accueil (vitres trop hautes pour un public en situation de handicap qui ne voit pas son interlocuteur).

A l'interrogation de Monsieur Bernard EVEN (membre extérieur) relative à l'accessibilité de tous les niveaux par ascenseur pour les personnes handicapées, Monsieur le Doyen répond que tous nos ascenseurs sont entretenus et fonctionnels. Monsieur Paul BRÉANT précise que les étudiants en situation de handicap ont des places réservées sur le parking étudiant extérieur.

Le deuxième gros volet de dépense est la question de la sécurité des étudiants. La présidence a réuni tous les directeurs de composante afin d'évoquer le plan Vigipirate, la gestion d'une potentielle attaque terroriste et présenter le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté), dossier qui n'a finalement pas abouti. Sachant que nous sommes dans un bassin où il y a parfois des zones urbaines connues par les services de renseignement pour l'islamisme radical et où il y a quelques petites alertes au sujet du terrorisme d'extrême

droite, Monsieur le Doyen a décidé de mettre sur le métier la construction d'une salle de crise afin de protéger au mieux nos usagers et nos personnels en cas d'intrusion, ce d'autant que notre système de caméras actuel est obsolète puisqu'il ne permet pas d'identifier un visage. Un système d'alarmes différenciées (incendie/intrusion) et d'annonces vocales depuis la salle de crise est également prévu. Monsieur le Doyen ajoute qu'au moment de la restructuration des locaux associatifs, les associations étudiantes seront conviées afin qu'elles puissent se projeter.

- Budget de fonctionnement des formations

S'agissant des formations, la dotation de l'UVSQ reste fragile et en tout cas insuffisante. Nous aurions besoin de 33 000 € mais la dotation n'est que de 11 000 € donc 1/3 de notre demande. L'enveloppe budgétaire concerne l'organisation des QCM (6 000 €), les fournitures de la scolarité et les feutres pour les tableaux d'enseignement (4 000 €), la commande de papier pour la reprographie, l'impression des fascicules, le paramétrage de la machine à QCM, etc.

Les ressources propres se développent en trois postes principaux de recettes :

- Apprentissage : nos masters en apprentissage (M1 et M2 Politiques de communication : influence et affaires publiques, M1 et M2 Politiques de communication et développement des organisations, M1 et M2 Droit immobilier public et M1 et M2 Droit des ressources humaines et de la protection sociale) génèrent des ressources propres importantes. En 2024, la projection est de plus d'un million d'euros avec une part de composante qui devrait être de 370 000 € ;
- Formation continue : DU, des étudiants inscrits en formation initiale en licence et en master, des certificats d'université et des formations courtes ; en 2024, l'enveloppe prévisionnelle est de 380 000 € pour une part composante d'un peu plus 150 000 € ;
- Taxe d'apprentissage : certaines entreprises choisissent de reverser la taxe d'apprentissage à l'université. En 2024, très légère augmentation de la taxe principalement fléchée sur la Faculté et non sur les diplômes avec un budget de 6 396 €. Ces ressources permettent de financer les cérémonies de remise de diplômes de master et des ouvrages particuliers pour certains masters.

Sur toutes ces ressources propres, il y a des prélèvements des services centraux : 30 % pour la taxe d'apprentissage, 40 % pour la formation continue (dont 20 % pour le service de Formation continue) et 20 % pour l'apprentissage. Monsieur le Doyen annonce une baisse générale des ressources puisque l'heure d'enseignement en formation continue jusqu'alors facturée à 53 € par l'université le sera désormais à 70 €. Les formations ouvertes en formation initiale sont également impactées contrairement à ce qui avait été annoncé initialement.

Avant-dernier point de ce budget, c'est l'IEJ qui, en raison du passage surprise de la rémunération de l'heure de 53 € à 70 €, s'est trouvé déficitaire pour la première fois. Le prévisionnel prévoyait un peu moins de 59 000 € de recettes pour, au bas mot, 61 000 € de dépenses (45 000 € d'heures d'enseignement et 16 000 € d'organisation de l'examen du CRFPA). La Faculté pourvoira au déficit de l'IEJ sur ses ressources propres à hauteur

de 6 000 €, déficit qui est d'ores et déjà réglé puisque nous avons prévu d'augmenter les frais d'inscription l'année prochaine.

- Crédits des centres de recherche

Trois laboratoires sont rattachés officiellement à la Faculté :

- Le DANTE (droit privé) avec un budget en 2022 de 26 500 €, en 2023 de 27 000 € et en 2024 un prévisionnel de 17 000 € ;
- Le VIP (droit public) avec un budget en 2022 de 13 000 €, en 2023 de 20 000 € et en 2024 un prévisionnel de 12 000 € ;
- Le CESDIP (un des deux laboratoires de science politique, UMR rattachée au CNRS) avec un budget en 2022 de 3 500 €, en 2023 de 8 000 € et en 2024 un prévisionnel de 4 800 €.

Pour l'heure, il faut attendre l'ouverture du BR (budget rectificatif) qui devrait être voté dans les prochains jours avec l'espoir que les sommes prévisionnelles seront doublées car nos laboratoires ont une politique ambitieuse de développement de la recherche avec de beaux projets.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Patrick JACOB informe que la deuxième édition de la Summer School organisée par la Graduate School Droit de l'Université Paris-Saclay la semaine passée, du 17 au 21 juin s'est bien déroulée avec la présence de nombreux étudiants de l'UVSQ. Il s'agit d'un outil intéressant pour les étudiants, notamment en licence, qui leur a permis d'ouvrir des perspectives pour la suite.

Monsieur Noa VIQUESNEL (étudiant) annonce que 8 étudiants de la Faculté ont été élus à la fédération des associations étudiantes de l'université (Interassos). A la question de la date de début des TD d'anglais, Monsieur le Doyen indique que pour l'heure il est prématuré d'y répondre car nous sommes dans la phase du recrutement des enseignants en raison du départ de plusieurs collègues d'anglais.

Monsieur le Doyen annonce qu'une réunion relative à l'organisation de la Nuit du droit a eu lieu en début de semaine avec les partenaires de la Cour administrative d'appel, la Cour d'appel, le Barreau de Versailles et le Tribunal administratif et en présence de Mesdames Nathalie WOLFF et Victoire LASBORDES qu'il remercie pour leur implication. Le déroulé de cet événement dont le thème est « Droit et démocratie » se précise comme suit :

- Deux tables rondes « La place du juge dans la préservation des libertés » (intervention d'un collègue juriste) et « La démocratie est-elle encore un rempart contre l'autoritarisme ? » (intervention d'un collègue politiste) ;
- Lecture de textes par les étudiants de la Faculté en lien avec les thématiques en introduction des tables rondes ;
- Une joute oratoire organisée par le Barreau sur un thème un peu polémique (sorte d'exercice d'éloquence) ;
- En préambule, une rencontre entre le public et les partenaires qui viendront présenter leur métier dans le hall de la Faculté de 15 heures à 17 heures 30. Monsieur le Doyen souhaite ouvrir le droit à la société en réservant au moins une

centaine de places aux lycéens et à des non-juristes appartenant aux associations du bassin afin de démystifier le droit.

Un cocktail, cofinancé par la Faculté, la Cour d'appel et la Cour administrative d'appel, clôturera l'événement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen lève la séance à 12h10.